

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-08 – RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRÈCHE « LES PETITS LOUPS »

Mme DEHAUMONT, rapporteure, explique au Conseil Municipal que le projet d'établissement de la crèche est un document obligatoire. Il se décompose en 3 parties :

- Le projet d'accueil
- Le projet social
- Le projet éducatif

Quant au règlement de fonctionnement, il est également obligatoire et précise les règles d'organisation et de fonctionnement de la crèche.

Le dernier règlement de fonctionnement de la crèche (anciennement multi-accueil) a été approuvé par délibération n°2023-119 en date du 16 novembre 2023.

Considérant les évolutions du service, il est nécessaire de l'actualiser et de le compléter.

Les 2 documents ont reçu l'aval de la PMI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet d'établissement de la crèche Les Petits Loups ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la crèche Les Petits Loups ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

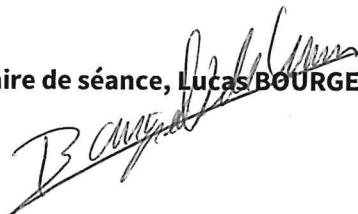
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260127-DELIB202608-DE
Reçu le 03/02/2026

